



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Objet : Règlement # 501 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Est par les présentes donné aux contribuables de la municipalité par la soussignée, greffière et directrice générale adjointe de la susdite municipalité que :

- Conformément aux dispositions de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1), un projet de règlement concernant la révision des règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil municipal de même que les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles sera déposé à la séance ordinaire du 4 mai 2026.
- Par son adoption, ce règlement, avec ou sans modification, remplacera celui en vigueur depuis le 9 avril 2018.
- Ce projet de règlement:
 - Définit les valeurs et les objectifs sur lesquels repose le code d'éthique et de déontologie de la municipalité;
 - Précise qu'il s'applique à tous les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover ainsi que les circonstances dans lesquelles il s'applique;
 - Définit les règles de conduite à tenir en ce qui concerne les conflits d'intérêts, les avantages reçus, l'utilisation ou la communication de renseignements confidentiels, l'utilisation des ressources de la municipalité, l'abus de confiance et la malversation, le respect du processus décisionnel ainsi que l'obligation de loyauté après mandat.
 - Établit les sanctions applicables.
- Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu lundi le 4 mai 2026 à 19 h 30.

Donné à Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 21 avril 2026


Louise Sísia, B.A.A.

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

(Articles 420 et 431 du Code municipal)

Je, soussignée, résidant à Drummondville jure sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant onze (11) copies aux endroits désignés par le conseil, entre 13:00 et 18:00 heures le 21 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^{ème} jour d'avril deux mille vingt-six (2026).


Louise Sísia, B.A.A.

Directrice générale et greffière-trésorière